

Momentum

Le bulletin économique
du Chantier de l'économie sociale



Rédaction

Martin Frappier
Chantier de l'économie sociale

Philippe Hurteau
IRIS - Institut de recherche et d'informations socio-économiques

Nancy Neamtan
Chantier de l'économie sociale

Violaine Ouellette
Association québécoise des CPE

Révision

Carole Lévesque
Chantier de l'économie sociale

Marie-Hélène Méthé
Chantier de l'économie sociale

Impression

Imprime-Emploi

Conception

Coop de travail 1-20MÉDIA



Nancy Neamtan
Chantier de l'économie sociale

VIVEMENT UN CHANGEMENT DANS LE DISCOURS ÉCONOMIQUE !

La scène politique québécoise est actuellement secouée par de grands vents! Le cumul des scandales, réels ou appréhendés, frappe fort. Le désaveu de la population envers la classe politique n'a jamais été aussi élevé; au point de soulever des inquiétudes sur l'avenir de notre système démocratique.

Et que dire des économistes qui conseillent nos élus? Ces mêmes économistes qui n'ont de cesse de brandir sur toutes les tribunes la menace d'une dangereuse dérive si nous ne coupons pas dans les services publics et ne faisons pas davantage de place au secteur privé. À quand le même fort désaveu face à ces économistes qui crient à l'immobilisme chaque fois que les citoyens refusent de se faire imposer des projets ayant des conséquences néfastes sur les milieux de vie? D'ailleurs, il me semble que lorsqu'on se dirige à toute vitesse vers un mur, un peu d'immobilisme ne peut être que bénéfique!

Faut-il rappeler, encore une fois, que non seulement ces grands économistes n'ont pas vu venir la dernière crise financière et économique mais, une fois la crise venue, ils ont vite oublié leur obsession de réduction du rôle de l'État pour aussitôt saluer les interventions massives en faveur des grandes entreprises privées. Aujourd'hui, alors qu'une reprise économique s'amorce, ils reprennent leurs vieux discours axés sur la croissance sans conditions, la confiance aveugle dans le libre marché et la nécessité de sabrer dans le rôle de l'État. Et, d'autant plus inquiétant pour l'avenir, aucun de ces économistes « orthodoxes » ne propose de nouvelles solutions pour éviter la répétition de ces cycles ponctués de crises et de reprises, faisant plutôt valoir que c'est tout à fait dans l'ordre des choses de l'économie de marché.

Pourtant, des alternatives économiques existent bel et bien! Elles émanent de partout et elles sont appuyées de plus en plus par des économistes de renom. En 2009, le Prix Nobel de l'économie a été décerné pour la première fois à une femme, Elinor Ostrom. Cette économiste américaine, qui a travaillé sur la propriété et la gestion collectives qui constituent le bien commun, a démontré l'efficacité de cette forme spécifique de propriété et de gouvernance qui place les décisions collectives des communautés au centre du jeu socioéconomique. Bien que ses recherches aient été concentrées en premier lieu sur la gestion des ressources naturelles, démontrant que par des formes de propriétés collectives et démocratiques les communautés concernées réussissent à maintenir, préserver et renouveler les ressources, sa théorie peut s'appliquer à tous les secteurs.

Si le Prix Nobel de 2009 donne une plus grande visibilité à cette prise en charge citoyenne des activités économiques, la réalité sur le terrain foisonne d'exemples d'initiatives collectives qui prennent de plus en plus de place au sein de l'économie québécoise et ailleurs. L'essor de l'économie sociale, identifiée récemment dans la revue *Urba* de l'Union des municipalités comme « La force tranquille » du développement des collectivités, se poursuit et s'étend à des secteurs de plus en plus diversifiés. Ailleurs sur la planète, notamment en Amérique latine, l'économie sociale et solidaire est un axe stratégique pour le développement économique dans plusieurs pays.

Malheureusement, force est de constater que le ministre Bachand n'a pas pris le temps de lire les travaux de la lauréate du Prix Nobel. Au contraire, le récent Budget Bachand vient confirmer une tendance que nous craignons :

la remise en question de fragiles acquis en faveur des entreprises collectives au Québec. Entre autres choses, ce budget consacre le refus systématique du gouvernement de revoir le cadre financier des entreprises en aide domestique, modèle inspirant d'une prise en charge collective de nos responsabilités envers nos aînés; il confirme la décision de ne pas respecter l'engagement pris à l'effet de compléter les 15 000 places manquantes dans le réseau des CPE, contrôlés par les parents; il révèle la valse-hésitation gouvernementale face aux projets communautaires dans le domaine de l'énergie éolienne; sans oublier la dérive temporaire – maintenant corrigée en partie – à l'effet d'empêcher les municipalités de conclure des ententes de gré à gré avec les entreprises d'économie sociale en gestion de matières résiduelles. Ce sont là autant d'exemples d'un refus de reconnaître ce pourquoi la lauréate du dernier Prix Nobel d'économie a été récompensée, à savoir la confirmation de l'avantage indéniable de cette action collective au cœur de l'économie.

De toute évidence, le message n'a pas encore passé. Parfois, on a l'impression d'être encore prisonnier de la vision de Margaret Thatcher, qui déclarait, pour défendre ses politiques néolibérales : « *There is no alternative* ». Heureusement, de plus en plus d'économistes québécois, regroupés, entre autres, dans des collectifs tels l'IRIS, Économie autrement et Vie économique, ont décidé de prendre la parole pour proposer d'autres analyses économiques et d'autres stratégies de développement axées sur un véritable développement durable. Le Chantier de l'économie sociale se réjouit de ces initiatives et espère qu'un véritable débat pluriel puisse avoir lieu sur l'avenir de notre économie.

Philippe Hurteau
Chercheur, IRIS – Institut de recherche et d'informations socio-économiques

BUDGET 2010 ET RÉVOLUTION TARIFAIRE

Le budget présenté par le ministre des Finances le 30 mars dernier sera, à n'en pas douter, marquant pour l'avenir du Québec. Cette marque ne sera toutefois pas le résultat de l'application de politiques fiscales, sociales ou environnementales novatrices, mais bien plutôt la conséquence de l'application de mesures socialement inéquitables, fragilisant davantage les chances du maintien d'un secteur public dynamique au Québec. Le présent texte n'a pas la prétention d'évaluer l'ensemble des annonces contenues dans le budget. Nous souhaitons plutôt insister sur ce qui nous semble l'essentiel du virage néolibéral qui s'y concrétise.

DÉFICIT PUBLIC, CRISE ÉCONOMIQUE ET BAISSSES D'IMPÔT

Pour l'année budgétaire 2009–2010, le gouvernement a déclaré un déficit de 4,3 G\$ et la situation ne semble pas vouloir changer en 2010–2011 avec un déficit prévu de 4,5 G\$¹. Il demeure tout de même important de resituer l'origine de ces déficits. Comme nous l'apprenaient les documents budgétaires de 2009–2010 et l'énoncé économique paru en octobre 2009, le ministre des Finances considère que les deux tiers du déficit actuel ne tiennent pas à un déséquilibre structurel entre les revenus et les dépenses du gouvernement, mais à un déséquilibre conjoncturel et momentané dû à la récession économique². Des 4,5 G\$ de déficit prévu cette année, c'est seulement 1,5 G\$ qui serait dû à l'écart récurrent entre les revenus et les dépenses, soit 2,4 % du budget global de l'État.

La question à se poser ici est relativement simple: d'où vient cet écart? La réponse se trouve, du moins partiellement, dans certaines décisions prises ces dernières années au niveau des politiques fiscales. Il y a, d'abord, la décision du gouvernement Charest de convertir, en 2007, les transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire en baisses d'impôt. Cette décision prive le trésor public d'un revenu annuel s'élevant à 1 G\$ tout en bénéficiant essentiellement aux citoyens et aux citoyennes fortunés³. La décision du gouvernement d'éliminer la taxe sur le capital applicable aux institutions financières est également contestable, puisqu'elle diminue la contribution des banques au financement de l'État et prive le gouvernement de 800 M\$ annuellement.

On le constate aisément : le présent déficit budgétaire, qui sert de prétexte au gouvernement pour augmenter le fardeau tarifaire de la population tout en coupant dans les services, est essentiellement le résultat de sa propre irresponsabilité fiscale.

RÉVOLUTION TARIFAIRE ET AUTRE TAXATION RÉGRESSIVE

Pour rétablir l'équilibre budgétaire d'ici à 2013–2014, il est prévu par le ministre des Finances d'augmenter en quatre ans les revenus fiscaux du gouvernement de 4,3 G\$⁴. De ce montant, 3,5 G\$ devront venir d'une hausse des sommes exigées des contribuables tandis que les entreprises, elles, devront hausser leur participation de 0,8 G\$. Selon le plan présenté par le gouvernement, les particuliers devront assumer 81 % de l'augmentation de revenus inscrite au budget, contre 19 % pour les entreprises.

« La décision du gouvernement d'éliminer la taxe sur le capital applicable aux institutions financières est également contestable, puisqu'elle diminue la contribution des banques au financement de l'État et prive le gouvernement de 800 M\$ annuellement. »

Augmentation de la TVQ

La taxe de vente du Québec (TVQ) augmentera d'un point de pourcentage au 1er janvier 2012. La TVQ sera donc portée à 9,5 % ce jour-là, puisque la hausse annoncée dans le présent budget vient s'ajouter à une autre hausse d'un point de pourcentage, déjà annoncée pour janvier 2011 dans le budget de l'an dernier. L'annonce contenue dans le budget de cette année devrait, selon les évaluations gouvernementales, rapporter 1,5 G\$ sur une année entière⁵.

Taxe sur l'essence

Le gouvernement procédera à une augmentation de la taxe sur l'essence de 1 cent par litre au premier avril de chaque année de 2010 à 2013, soit sur quatre ans. Cette hausse devrait rapporter 120 M\$ pour chaque cent de taxation supplémentaire, ce qui représentera à terme des nouveaux revenus de l'ordre de 480 M\$ annuellement⁶. Précisons également que le ministre des Finances permet dans son budget aux municipalités de Montréal et de Québec d'ajouter à ces hausses un 1,5 cent supplémentaire qui devra servir directement au financement du transport en commun.

¹ Budget 2010–2011 : Plan budgétaire, Gouvernement du Québec, mars 2010, p. A. 7.

² On arrive à ce montant en couplant les prévisions budgétaires comprises dans le Budget du Québec 2009–2010 et celles de la Mise à jour économique et financière du 27 octobre 2009, publiée par le ministre des Finances.

³ Budget du Québec 2007–2008, Gouvernement du Québec. Lire à ce sujet : D'où vient la crise des finances publiques, IRIS, 2008.

⁴ Budget en un coup d'aile, Gouvernement du Québec, mars 2010, p. 6.

⁵ Plan d'action économique, Gouvernement du Québec, mars 2010, p. 274.

⁶ Idem.

Contribution santé

Dès cette année, le gouvernement prévoit la mise en place progressive d'une contribution générale pour la santé. Le montant devant être payé par chaque contribuable adulte sera de 25 \$ en 2010, 100 \$ en 2011 et 200 \$ en 2012. Les revenus additionnels provenant de cette nouvelle source de financement, 945 M\$ par année en 2013–2014⁷, seront versés dans un fonds dédié au financement de la santé et attribués aux établissements en fonction de leur productivité et de leurs résultats. Ici, le Ministre ne se contente pas d'instaurer une taxe régressive pour financer le réseau des soins de santé, il prévoit également organiser la répartition des sommes accumulées dans son fonds santé suivant une logique de concurrence inter-établissements.

Les annonces dilatoires

Le gouvernement Charest semble avoir mis au point une nouvelle méthode pour gérer l'implantation de mesures impopulaires : l'annonce dilatoire. La technique est assez simple : on annonce dans un budget la mise en place non immédiate de politiques que l'on sait contestables, ceci pour 1) acheter du temps afin de convaincre l'opinion publique de l'inévitabilité de la proposition, et 2) limiter la capacité des acteurs sociaux de se mobiliser autour d'enjeux ne représentant pas une menace à court terme. Encore cette année, le gouvernement revient à la charge en annonçant, pour les prochaines années, trois mesures non immédiatement applicables : l'augmentation du bloc patrimonial d'Hydro-Québec, l'instauration d'une franchise santé et la poursuite de la politique d'augmentation des droits de scolarité universitaires.

Puisqu'il ne s'agit toujours pas de politiques concrètes mais simplement d'annonces, passons rapidement sur leur impact au niveau des finances publiques. La hausse du bloc patrimonial d'Hydro-Québec représente, sur les quatre années prévues de son application (soit de 2014 à 2018), un accroissement de 15 % des tarifs exigés des Québécois et des Québécoises, sans aucune contrepartie de services supplémentaires. Le gouvernement souhaite, par cette mesure, aller chercher 1,6 G\$ par an pour le Fonds des générations.

Quant à la franchise santé, elle rendra obligatoire le versement d'une contribution supplémentaire de 25 \$ pour chaque consultation médicale et devrait rapporter, en 2013–2014, 500 M\$ en nouveaux revenus. L'objectif de cette mesure étant de limiter l'accès aux services de santé ainsi que de modérer la « consommation » jugée excédentaire de ces services, il serait plus juste de parler de « ticket modérateur ». Dans cette optique, le gouvernement semble vouloir nous convaincre de ne consulter un médecin qu'avec l'assurance d'être réellement malade.

Enfin, le gouvernement compte entamer dès l'automne un débat de société sur la prétendue nécessité d'une hausse des droits de scolarité universitaires. Rappelons que cette deuxième ronde d'augmentations viendra s'ajouter à celle présentement en cours (jusqu'en 2012) qui aura déjà augmenté de 1000 \$ par année la facture des étudiants et étudiantes de nos universités. Le critère comparatif du gouvernement étant généralement la moyenne canadienne, il est pertinent de mentionner ici que rattraper cette moyenne représenterait des hausses concrètes de droits de scolarité de 271,8 %⁸.



CONCLUSION

Ce que le budget 2010–2011 du Québec nous apprend, c'est que, malgré la crise économique qui a secoué le capitalisme en 2008–2009, l'idéologie qui sous-tend son développement depuis maintenant une trentaine d'années, le néolibéralisme, est encore bien vivante. En matière fiscale, le gouvernement a annoncé ses couleurs : l'augmentation des revenus de l'État ne passera pas par une politique fiscale progressive qui demanderait à chacun-e de contribuer aux coffres de l'État en fonction de ses capacités, mais par des mesures régressives taxant davantage la classe moyenne et les plus démunies. On constate également une dérive vers la politique de l'utilisateur-payeur. Il faudrait financer individuellement des services publics essentiels sous prétexte que l'utilisateur direct de tels services, le « client », en est le principal bénéficiaire et que, conséquemment, il doit en être le principal bailleur de fonds. Dans cette optique, le financement collectif, seul capable de garantir l'universalité d'accès aux services publics, est sacrifié au profit d'un financement individualisé qui creusera les écarts sociaux.

Il existe pourtant des solutions pour financer adéquatement les services publics tout en garantissant une meilleure justice fiscale. En voici un bref aperçu⁹ :

- Instaurer un système d'imposition à dix paliers plutôt que trois (gains de 1,3 G\$);
- Augmenter de 3 % l'impôt des sociétés (gains de 1,1 G\$);
- Réintroduire la taxe sur le capital des institutions financières (gains de 0,8 G\$);
- Couper dans les dépenses fiscales qui avantagent les plus fortunés et les grandes entreprises (gains de 2 G\$).

Ces propositions s'ajoutent à d'autres émanant de différentes organisations progressistes et démontrent clairement qu'en matière fiscale, le recours à la taxation et à la tarification n'est en rien une nécessité économique, mais bien un choix politique délibéré qui vient saper la portée des outils de redistribution de la richesse.

⁷ *Ibid.*, p. 275.

⁸ *Le Québec face à ses défis : Une voie durable, pour rester maître de nos choix*, Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, Fascicule 3, Gouvernement du Québec, février 2010, p.72.

⁹ Pour plus de détails sur ces propositions, consulter : *Budget 2010 : Comment financer les services publics*, IRIS, 2010. www.iris-recherche.qc.ca

Martin Frappier
Chantier de l'économie sociale

L'AIDE À DOMICILE... A-T-ON LES MOYENS DE L'INACTION?

Déclarer son intention de faire du maintien à domicile un dossier prioritaire est une chose. Consentir les moyens pour ce faire en est une autre. Certes, la politique de soutien à domicile (*Chez soi, le premier choix*) annoncée en 2003 et le Plan d'action gouvernemental en économie sociale adopté en 2008 annonçaient à bien des égards la volonté du gouvernement de Jean Charest de faire de ce dossier une priorité. Force est de constater aujourd'hui que les actions n'ont pas été à la hauteur de toutes les attentes créées, notamment du côté des entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) qui constituent un maillon essentiel d'une véritable politique de maintien à domicile.

UN CONSENSUS POPULAIRE

Si le gouvernement hésite encore, la très grande majorité (88 %) de la population québécoise se range en faveur de la mise en place de « mesures sociales visant à aider les personnes âgées en perte d'autonomie de même que les gens qui prennent soin des personnes âgées à domicile » comme le démontre un sondage récent mené par SOM pour Desjardins Sécurité financière¹. Le même sondage démontre par ailleurs que 3 Québécois sur 4 (73 %) « souhaitent que le gouvernement investisse moins dans les centres publics de soins de longue durée et plus dans les services de maintien à domicile ».

À cela s'ajoute la préoccupation des québécois relativement aux effets indirects sur la santé des proches des personnes en perte d'autonomie. En effet, toujours dans le même sondage, la moitié (47 %) de ces proches aidants considèrent que « le fait d'être tiraillés entre les soins à prodiguer à leurs parents âgés et la gestion de leur propre vie constitue une importante source de stress les exposant éventuellement à de graves troubles de santé mentale ». Ainsi, le constat est sans équivoque et l'appel en faveur d'une véritable priorisation des services de maintien à domicile n'est plus discutable.

Alors qu'en 2006 le Québec comptait un million de personnes âgées de 65 ans et plus, ce nombre devrait s'élever à 2,3 millions de personnes en 2031. La pression exercée par le vieillissement de la population sur les besoins de soins de longue durée et, inévitablement, sur les fonds publics, n'ira donc qu'en s'accroissant. L'Institut national de santé publique du Québec fait même état d'une augmentation de l'ordre de 120 %².

Ce que la population semble avoir compris par simple observation ou par expérience, de plus en plus d'études et d'analyses le démontrent : la solution aux pressions exercées par le vieillissement de la population sur les besoins de soins de longue durée passe inévitablement par l'amélioration des services favorisant le maintien à domicile, notamment par une approche davantage préventive plutôt que strictement curative. Il en va à la fois du bien-être des personnes en perte d'autonomie et de celui de leurs proches mais également d'une répartition plus efficace des fonds publics dédiés à la santé. À cet égard, rappelons qu'en 2005, une évaluation très conservatrice estimait à environ 55 000 dollars annuellement (150 \$ par jour) le coût d'une personne en CHSLD³. Plus récemment, certains estimaient plutôt qu'il « en coûte 969 \$ par jour pour maintenir une personne à l'hôpital, 247 \$ pour la maintenir dans un CHSLD, et 70 \$ pour la maintenir à domicile »⁴. Les investissements dans les services de maintien à domicile sont-ils rentables d'un point de vue économique? Poser la question c'est y répondre.

Là-dessus, nous ne pouvons que rappeler toute l'importance que revêtent les services d'aide domestique offerts par les entreprises d'économie sociale (EÉSAD) dont la grande majorité des clients ont 65 ans et plus (environ 80 %). Ces services d'entretien ménager (travaux légers ou lourds), de préparation de repas simple sans diète, d'approvisionnement, etc., permettent à une clientèle en perte d'autonomie de poursuivre leur vie à domicile à moindre coût pour l'État en évitant ou retardant le passage dans un centre d'hébergement. Néanmoins, à bien des égards, les services d'aide à domicile demeurent le parent pauvre de l'ensemble des services de soutien à domicile. Le soutien financier accordé aux clients par le biais du Programme d'exonération financière des services d'aide domestique (PEFSAD) tout comme celui des EÉSAD n'est pas à la hauteur de leurs besoins. À regarder de près, le soutien financier actuel relatif aux services d'aide à domicile suffit de moins en moins pour permettre aux entreprises de remplir le rôle qui leur avait été attribué lors de leur création.

*« 3 Québécois sur 4
(73 %) souhaitent que le
gouvernement investisse moins
dans les centres publics
de soins de longue durée et
plus dans les services de
maintien à domicile. »*

Source : SOM / Desjardins Sécurité financières, communiqué, *Les Québécois préconisent les services de maintien à domicile pour les personnes âgées*, www.newswire.ca/fr/releases/archive/May2010/20/c5547.html

¹ SOM / Desjardins Sécurité financière, communiqué, *Les Québécois préconisent les services de maintien à domicile pour les personnes âgées*, www.newswire.ca/fr/releases/archive/May2010/20/c5547.html.

² Institut national de santé publique du Québec, *Vieillesse de la population, état fonctionnel des personnes âgées et besoins futurs en soins de longue durée au Québec*, mars 2010, P.34.

³ Conférence de presse de M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux – Publication du *Plan d'action 2005-2010 sur les services aux aînés en perte d'autonomie : un défi de solidarité*, 8 novembre 2005.

⁴ Bernard Drainville – Député de Marie-Victorin et porte-parole du Parti québécois en matière de santé, *À la défense de la santé des Québécois*, Le Devoir 13 mai 2010.

En 1997, au moment de la mise en place du PEFSAD et de la création des EÉSAD, plusieurs objectifs étaient visés par l'État, dont la diminution des coûts de santé liés à un hébergement précoce des personnes en perte d'autonomie et la création d'emplois durables et de qualité. Plus encore, la création du PEFSAD et des EÉSAD s'inscrivaient dans une volonté d'améliorer et de soutenir des services de qualité contribuant au maintien à domicile dans un champ complémentaire à l'offre de services publics. Chacun de ces objectifs est aujourd'hui menacé faute d'un financement adéquat.

RISQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Les services offerts par les EÉSAD contribuent directement à retarder le moment où une personne en perte d'autonomie devra quitter son domicile. Dès lors, l'impossibilité de répondre à ce besoin entraînerait un impact considérable sur les dépenses de santé. Chaque personne qui se retrouve prématurément en CHSLD coûte, selon différents scénarios, entre 60 000 et 90 000 dollars à l'État, selon qu'elle recevait déjà ou non des services de maintien à domicile. Ainsi, même en étant très conservateur, si la moitié des 79 000 personnes desservies par les EÉSAD en 2009–2010 se retrouvaient en CHSLD, il en coûterait plus de 2 milliards de dollars supplémentaires à l'État.

D'autre part, les EÉSAD emploient environ 6 000 personnes (des femmes en majorité) dont plus de la moitié recevaient auparavant des allocations gouvernementales. Qui plus est, certaines EÉSAD sont même les plus gros employeurs de leur MRC et, de ce fait, ont une influence déterminante sur le développement socioéconomique local et régional. Par ailleurs, soucieuses de la qualité des services offerts et du développement des compétences de leurs travailleuses, les EÉSAD ont appuyé massivement le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) lors de l'élaboration de la norme professionnelle du métier de préposée d'aide à domicile et du programme d'apprentissage qui lui est associé. Toutefois, faute de moyens

suffisants, l'implantation du programme dans les entreprises sera compromise. Et cela, sans parler de l'incapacité des entreprises de bonifier les conditions de travail de leurs préposées, notamment sur le plan salarial.

UN RISQUE DÉRAISONNABLE POUR UNE DEMANDE PLEINE DE RAISONS

Dans un tel contexte, la question se pose donc de savoir si les demandes financières des EÉSAD sont déraisonnables. Est-ce que l'État a les moyens de répondre aux besoins des entreprises ou, à contrario, est-ce que l'État a les moyens de ne pas répondre à ces demandes? La réponse à ces questions nécessite de revoir encore une fois la situation.

Le cadre financier qui établit le partage des coûts entre l'utilisateur et l'État n'a pas été indexé depuis 1997 de sorte que cette situation met aujourd'hui en péril la survie même de ces services devenus essentiels. Selon les évaluations des différents regroupements d'EÉSAD, 15 millions de dollars seraient nécessaires afin de compenser la non indexation du programme depuis 12 ans. En réponse à cette demande, la ministre déléguée aux Services sociaux, madame Lise Thériault, a annoncé un financement supplémentaire du PEFSAD à hauteur de 3,5 millions de dollars destiné à la clientèle en octobre 2009. À ce moment, les entreprises ont accueilli l'annonce favorablement tout en précisant que c'était encore insuffisant pour régler la question. C'était néanmoins un pas dans la bonne direction. Les espoirs de voir le dossier évoluer davantage se sont alors tournés vers le budget attendu au printemps 2010. Toutefois, avant même d'y arriver, les entreprises ont été avisées que la mesure devrait s'autofinancer dès le 1er avril 2010. À cela s'ajoute la hausse des coûts salariaux et de la cotisation à la CSST, de sorte que l'ensemble des EÉSAD se retrouve maintenant avec un manque à gagner supplémentaire de 8 millions. Et pour couronner le tout, aucun somme additionnelle n'a été annoncé dans le budget 2010.



Les conséquences à court terme sont inévitables. Les entreprises n'auront d'autre choix que de refiler la facture aux clients, ce qui aura pour effet de menacer l'accessibilité des services aux personnes âgées, notamment celles à faibles revenus. Les 6 000 travailleuses du secteur n'ont que peu d'espoir de voir leurs conditions de travail s'améliorer significativement malgré la volonté des entreprises de le faire. L'implantation du programme d'apprentissage en milieu de travail pour le métier de préposée d'aide à domicile pourrait connaître des difficultés sérieuses, ce qui nuira inévitablement à l'amélioration des compétences des travailleuses et, de ce fait, à l'amélioration continue de la qualité des services. Récemment, les regroupements d'EÉSAD évaluaient même que 75 % des entreprises prévoient terminer l'année en cours avec un déficit.

« Si la moitié des 79 000 personnes desservies par les EÉSAD en 2009–2010 se retrouvaient en CHSLD, il en coûterait plus de 2 milliards de dollars supplémentaires à l'État. »

services d'aide à domicile, c'est le mode même de financement des EÉSAD qui devra être revu. Pourtant, après une simple analyse des données

Devant la situation, la réaction de la ministre déléguée aux Services sociaux a alors été de proposer une formule d'allocation spécifique exceptionnelle dont les modalités opérationnelles équivalent tout simplement à attendre que les entreprises soient à l'agonie avant d'essayer un tant soit peu de leur venir en aide. Le tout teinté de jugement sans fondement sur la gestion des entreprises.

Sur le plan économique, au-delà de l'ajustement à court terme du financement des ser-

présentées jusqu'ici, on ne peut que s'étonner que la première partie du problème ne soit pas déjà réglée. En effet, parmi les 79 000 personnes desservies par les EÉSAD, il suffirait qu'un peu moins de 250 personnes (0,3 % de la clientèle) soient prises en charge par l'État dans un CHSLD pour atteindre les 15 millions de dollars correspondant à l'indexation refusée jusqu'à maintenant. Cela sans compter les effets sur les emplois et l'économie des régions si jamais des entreprises étaient contraintes de fermer leurs portes faute de pouvoir être rentables. Certes, les EÉSAD n'ont pas pour objectif de générer des profits, mais bien d'offrir des services de qualité à leur clientèle et des conditions de travail convenables à leurs préposées. Néanmoins, peut-être faut-il le rappeler à certains, les entreprises d'économie sociale comme toutes les autres entreprises doivent assurer leur rentabilité. Il en va tout simplement de leur survie.

CONCLUSION

Est-il réaliste de penser qu'en regard des finances publiques, les risques sous-jacents au sous-investissement du PEFSAD et des EÉSAD dépassent de loin les investissements nécessaires pour assurer le développement d'une offre de services d'aide domestique de qualité ainsi que des conditions de travail intéressantes aux travailleuses du secteur? La réponse ne fait aucun doute : s'il s'entête à maintenir sa position, le gouvernement pourrait rapidement se retrouver avec une facture beaucoup plus salée que ce qui lui était demandé pour répondre aux besoins des entreprises et de leur clientèle. Dès lors, une seule et simple question se pose. Le Québec a-t-il les moyens de ne pas investir les sommes nécessaires au déploiement des services d'aide à domicile offerts par les entreprises d'économie sociale? Encore une fois, poser la question c'est y répondre!

Violaine Ouellette
Association québécoise des CPE

COMMERCIALISATION ET SERVICES DE GARDE NON RÉGIS

LE MODÈLE D'ÉCONOMIE SOCIALE EST-IL EN PÉRIL ?

En 1997, la société québécoise a fait le choix de privilégier le développement d'un réseau d'entreprises d'économie sociale sans but lucratif – les CPE – pour offrir des services de garde éducatifs de qualité aux jeunes enfants. En 2003, après quelques années de développement intensif et fidèle à cette orientation, les centres de la petite enfance (CPE), qui à l'époque intégraient pleinement la garde en milieu familial, offraient 84 % des places en services de garde éducatifs au Québec.

Aujourd'hui, cette prédominance du modèle d'économie sociale, sans but lucratif, s'effrite dramatiquement :

- Les CPE offrent maintenant 34 % des places en services de garde éducatifs ;
- Les responsables de services de garde en milieu familial, devenues elles-mêmes des prestataires de services gérant leur propre entreprise, représentent 39 % des places ;
- Et le secteur commercial à but lucratif s'est accaparé plus de 26 % du marché, dont une partie n'est pas réglementée ni contrôlée.

Ce constat est d'autant plus inquiétant que le nombre de familles ayant besoin de services de garde est en nette augmentation, principalement en raison de la hausse marquée des naissances au cours des dernières années. De plus en plus, les familles en recherche de solutions doivent donc se tourner vers le secteur commercial, voire vers la garde non régie, pour avoir accès à une place. Ce retour au développement tous azimuts des services de garde risque de diluer les efforts consentis depuis nombre d'années pour offrir des services éducatifs de grande qualité à tous les jeunes enfants du Québec.

La tendance à la commercialisation et aux services de garde non régis s'expliquent en grande partie par la combinaison des trois facteurs suivants :

- 1) La création de places en CPE a été ralentie depuis 2003, affichant un développement anémique par rapport aux besoins des familles.** En effet, le Québec connaît actuellement un véritable baby boom avec près de 15 000 naissances de plus annuellement, par rapport à la moyenne des années précédentes. Au même moment, on constate une diminution du nombre de places développées en centres de la petite enfance au profit du secteur commercial.
- 2) En misant sur le crédit d'impôt¹ pour frais de garde plutôt que sur un développement adéquat de places à 7 \$ en CPE, le gouvernement ouvre un marché important aux garderies commerciales à plein tarif.** Depuis 2008, le gouvernement libéral a amorcé la mise en place de plusieurs bonifications du crédit d'impôt pour frais de garde afin de « rapprocher davantage le coût net

de la garde privée de celui de la garde à contribution réduite » (Budget du Québec 2009–2010). C'est ainsi qu'entre 2008 et 2010, le nombre de places dans ces garderies commerciales a augmenté de 135 % !

- 3) Le crédit d'impôt est également applicable à la garde non réglementée.** Au Québec, toute personne peut opérer un service de garde privé accueillant 6 enfants ou moins, sans détenir de permis ni être enregistrée auprès des autorités gouvernementales. Ces services ne sont soumis à aucune règle. Pourtant, les propriétaires de ce type de service peuvent émettre aux parents des reçus d'impôt pour lesquels l'État fournira un remboursement.

LE SOUTIEN AU SECTEUR COMMERCIAL : UNE UTILISATION INAPPROPRIÉE DES FONDS PUBLICS

Le cas des garderies commerciales subventionnées (à 7 \$)

On remarque depuis quelques années que de nombreux dérapages surviennent dans les garderies commerciales subventionnées, tous engendrés par la recherche de profits : surfacturation illégale des parents, marché de revente de permis à prix faramineux (une garderie de 80 places, dont le permis a été acquis à 157 \$, peut être revendue pour un million de dollars une fois l'entreprise en opération et ce, en excluant le prix de la bâtisse), des propriétaires d'abattoirs de bovins qui se lancent dans le secteur des services de garde, le développement de chaînes de garderies, etc. En subventionnant largement ces garderies privées commerciales, dans un marché pourtant sans risque, avec une clientèle assurée, l'État a contribué à faire monter les enchères. Outre les questions évidentes que soulève cette marchandisation à l'égard de la qualité des services aux enfants et aux familles, c'est aussi l'utilisation inappropriée des fonds publics qui est en cause. En effet, est-il convenable que l'argent des contribuables serve à enrichir des particuliers, sans que ces bénéfices ne soient retournés d'aucune façon à la communauté ? Un quotidien rapportait récemment que le réseau des garderies privées subventionnées a engrangé 48 millions \$ de bénéfices nets l'an dernier, soit une moyenne de 12 % de profit après impôt. Dans les CPE, la moyenne des surplus est de 2 %, lesquels sont réinvestis dans la qualité des services.

Le cas des garderies commerciales à plein tarif et des services non régis

En bonifiant la mesure du crédit d'impôt pour frais de garde plutôt que de créer de nouvelles places en CPE, le gouvernement encourage le développement du secteur privé à but lucratif et la garde non régie. L'État peut ainsi être amené à financer des services pour lesquels ni lui ni personne n'a de contrôle ! Le montant versé peut même être plus élevé que la subvention allouée pour une place en milieu familial réglementé à 7 \$ (voir encadré ci-contre).

Offrir une alternative aux parents en attendant qu'ils aient accès à des places de qualité à 7 \$, c'est une chose, mais favoriser la marchandisation des services de garde et soutenir le déploiement d'une offre désorganisée et non règlementée en est une autre, extrêmement préoccupante.

MISER SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DÉVELOPPER DES PLACES DE QUALITÉ EN CPE

Pour freiner cette tendance à la commercialisation, le gouvernement du Québec doit annoncer au plus tôt la création des 15 000 places promises en campagne électorale. Celles-ci doivent être développées dans les CPE, entreprises d'économie sociale contrôlées par les parents, et dont le seul objectif est de répondre aux besoins des jeunes enfants et de leur famille.

En plus d'être le mieux habilité à desservir adéquatement les familles dans les communautés sur l'ensemble du territoire du Québec, le modèle d'économie sociale est également plus susceptible de générer la confiance des parents. En effet, le caractère non lucratif de l'organisation ainsi que la place des parents au cœur de la gouvernance sont des éléments qui favorisent cette confiance. Et celle-ci revêt une grande importance dans le cadre de services offerts aux tout-petits, en l'absence de leurs parents.

Bien sûr, le réseau des CPE est perfectible à différents égards, mais il demeure qu'actuellement sa principale lacune est le manque de places et cette situation peut, heureusement, être corrigée.

Déjà, de nombreuses communautés sont mobilisées et prêtes à développer : des municipalités, des entreprises, des écoles se sont déjà concertées et ont élaboré des projets avec des CPE qui n'attendent qu'à être concrétisés. Ne reste que la volonté et un signal clair de la part des décideurs pour passer à l'action!

¹ La mesure du crédit d'impôt pour frais de garde

Le coût d'une place dans une garderie commerciale à plein tarif oscille entre 25 et 60 \$ par jour. En moyenne, le gouvernement rembourse aux parents, via le crédit d'impôt, 60 % des frais. Par exemple, pour une place à 35 \$ par jour, l'État rembourse 21 \$. Sur une base annuelle, cette place coûte donc aux contribuables 5 460 \$. Ces remboursements se font sans distinction pour une place en garderie régie ou pour un milieu non-règlementé.

En 2009, l'État a remboursé environ 100 millions de dollars en crédit d'impôt pour la garde des jeunes enfants.





Une coproduction :



CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

www.chantier.qc.ca

 **fiducie**

du Chantier
de l'économie sociale

www.fiducieduchantier.qc.ca